|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 38ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXEMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN SIERRA LEONE**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 12 Mai 2021***

 ***14h 30 - 18 h 00***

**Madame la Présidente**,

Le Togo salue les progrès réalisés par la Sierra Leone en matière de promotion et de protection des droits de l’homme depuis son passage au deuxième Cycle de l’EPU.

Ma délégation se félicite notamment de l’abolition de la législation pénale relative à la diffamation, ainsi que du processus de révision constitutionnelle en cours, qui vise à incorporer dans la loi fondamentale certains principes du droit international des droits de l’homme.

Dans un esprit constructif, le Togo souhaite formuler les recommandations suivantes :

1. Doter la Commission des droits de l’homme de ressources nécessaires pour s’acquitter de son mandat ;
2. Adopter des mesures législatives et autres pour prévenir et mettre un terme à la pratique du mariage des enfants ;
3. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Le Togo souhaite, pour terminer, plein succès à la Sierra Léone pour le présent Examen.

**Je vous remercie**